

Une lecture très partielle quoique partielle de Horizon 2020 – Plan stratégique du CNRS

Eliane Daphy – 30 juin 2008 – 0h30

Pour faire patienter ceux qui n'ont pas encore accès à ce merveilleux document. Quelques morceaux choisis, sans commentaires. Juste quelques coupés/collés. Quelques sous-titres, quelques notes de bas de pages. Rien que du bonheur à l'horizon 2020.

Les sous

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) constitue la principale agence de financement.

Les instituts

Tous les instituts du CNRS ont vocation à assurer des missions nationales confiées par l'Etat¹.

Emploi

Chaque partenaire [CNRS, Université, etc] mettra des moyens humains et financiers à disposition des projets et restera employeur de ses personnels.

Des "*Chaires Junior*" permettront à des jeunes universitaires de consacrer le début de leur carrière principalement à un projet de recherche tout en garantissant leur poste universitaire. Des "*Chaires Senior*" permettront à des professeurs d'université confirmés de bénéficier de conditions similaires, renforçant ainsi l'attractivité de l'organisme et de la recherche universitaire pour les chercheurs de haut niveau.

Les objectifs à atteindre ne s'appuieront pas uniquement sur un renouvellement lié aux départs à la retraite ou sur la création de nouveaux emplois. L'organisme construira une stratégie de mobilité thématique interne, qui lui permettra d'organiser le transfert de compétences², et comportera un volet de formation adapté aux priorités scientifiques.

Bien que le recrutement sur un emploi à durée indéterminée³ reste la norme pour le CNRS, l'accueil de personnels temporaires constitue une caractéristique incontournable⁴ de la nouvelle organisation de la recherche, qu'elle soit issue des actions incitatives européennes ou des projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche ...

Cette politique permet d'accueillir de nombreux jeunes chercheurs européens ou étrangers, désireux de compléter leur formation en France, à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis ou dans d'autres pays d'Europe. Pour ces personnels, ingénieurs, doctorants et postdoctorants, leur passage au CNRS ne peut être considéré comme une position d'attente en vue d'une situation plus pérenne⁵. Il doit systématiquement conduire à un accroissement de leurs compétences et à une valorisation dans la suite dans leur carrière professionnelle. Appelés en majorité à exercer dans le secteur privé⁶ en France et à l'étranger, ils seront aussi porteurs de l'image du CNRS et de la recherche française. Il importe donc que leur intégration dans l'établissement soit amplifiée et organisée, qu'une aide soit apportée pour préparer leur

¹ L'Etat confiera-t-il des missions nationales à tous les instituts ?

² Le transfert de compétences, ou de personnels ?

³ NB. « à durée indéterminée », et non « emploi sur poste statutaire » ...

⁴ Incontournable, on vous dit...

⁵ Mieux vaut répéter les bonnes choses : incontournable.

⁶ Et donc logiquement, comme une incohérence à financer certains secteurs SHS par l'ANR ?

insertion professionnelle à l'issue de leur séjour au CNRS et enfin que le CNRS continue à suivre leur carrière ultérieure autant que possible. En ce qui concerne les doctorants, cette initiative ne peut se conduire qu'en étroite collaboration avec les écoles doctorales, mais également avec le monde de l'entreprise⁷.

Promotion des femmes⁸

Le CNRS peut et doit notamment traiter de la place des femmes dans la science, qui malgré des évolutions récentes, porte encore la marque d'une tradition millénaire⁹ de séparation des tâches entre les hommes et les femmes. Il se doit de répondre à la demande sociale d'une meilleure intégration des femmes dans la recherche scientifique. L'organisme favorisera un meilleur équilibre de la répartition des sexes en fonction du niveau de compétence¹⁰. Il le fera en prenant en compte les spécificités des carrières des femmes, et en réalisant régulièrement des bilans¹¹ démographiques verticaux (répartition des sexes selon la qualification) et horizontaux (répartition disciplinaire).

Les priorités scientifiques

Le CNRS jouit d'une grande confiance aux yeux de l'opinion dans ces domaines [les sciences et les technologies du nucléaire au plus haut niveau] tant sur le plan des compétences que sur celui de la crédibilité. L'horizon 2015-2020 est, rappelons-le, celui du renouvellement du parc nucléaire français¹².

Les missions de service public¹³ du CNRS

Le CNRS doit devenir un des grands outils de la croissance économique. Le dialogue entre le CNRS et l'entreprise sera favorisé par une mobilité accrue des personnes. Le CNRS développera une gestion stratégique de son portefeuille de brevets et soutiendra en complément la création d'entreprises.

En affirmant son rôle dans la vie économique du pays, le CNRS participera à l'effort national visant à accompagner le développement des entreprises, à freiner les délocalisations, à compenser les faiblesses de certains secteurs industriels en déclin ou en difficulté, et à permettre l'émergence de nouvelles entreprises sur des technologies nouvelles. Principal acteur national de la recherche fondamentale, le CNRS devra également être capable d'anticiper les applications industrielles futures issues d'avancées scientifiques majeures, afin d'éviter que les connaissances acquises ne bénéficient en priorité à des pays qui n'auraient pas financé ces recherches¹⁴. Il profitera pour cela de la dynamique vertueuse issue des labels CARNOT et de la création, en régions, de structures de valorisation mutualisées avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le renforcement des relations entre le CNRS et le monde de l'entreprise reposera sur

La qualité du dialogue entre le monde industriel et le CNRS passe nécessairement par une meilleure adaptation¹⁵ des acteurs de la recherche au nouvel environnement

⁷ La LRU fait bien entrer le monde de l'entreprise dans les écoles doctorales ?

⁸ Curieusement classée dans 2.3.2.1. Promotion de la culture scientifique et technique.

⁹ Mais c'est bien sûr : c'est à cause de la tradition millénaire !

¹⁰ Et comme les femmes sont des secrétaires très compétentes...

¹¹ Révolutionnaire, l'idée du « bilan ».

¹² Suivi de: en avant toute sur la recherche dans ces domaines

¹³ Rédigés par un expert scientifique du MEDEF, et parsemés judicieusement dans tout le texte

¹⁴ Salauds de pauvres.

¹⁵ Faut s'adapter, c'est clair, il n'y a pas le choix.

[...] échanges de personnels entre CNRS et entreprises, en mettant plus particulièrement l'accent sur une mobilité à durée limitée de personnels du CNRS vers les entreprises et en rendant cette mobilité attractive

développement de la consultance, forme de mobilité vers l'entreprise largement développée au niveau international mais peu exploitée en France.

Dans ses relations avec l'industrie, le CNRS sera donc soumis¹⁶ à la fois à une obligation d'excellence scientifique sur le moyen et le long terme, et à une contrainte de proximité et de réactivité sur des temps plus courts. Dans ce dernier cas, les exigences de simplicité, de flexibilité et de réactivité pourraient être mieux prises en compte par une simplification administrative accrue.

Les relations CNRS-entreprises ne deviendront naturelles que si un nombre significatif de chercheurs vivent durant une ou plusieurs périodes de leur carrière les spécificités du monde industriel et réciproquement. Ainsi, travailler un an ou deux dans un centre de recherche d'une entreprise, comprendre ses problèmes et les rythmes propres de sa recherche, ne peut qu'enrichir la qualité des relations futures entre la recherche publique et le monde de l'entreprise. Une telle mobilité nécessite, pour être attractive, des mesures incitatives fortes :

- une reconnaissance effective dans l'évaluation et la promotion du chercheur ;
- un complément de salaire fourni par l'entreprise.

Favoriser et accélérer le processus de transfert de connaissances créées dans les laboratoires vers des partenaires industriels, les plus aptes à développer et vendre les produits ou les services issus de ces connaissances, est un objectif stratégique pour le CNRS.

Le brevet constitue la principale forme de protection institutionnelle des résultats de la recherche. Afin qu'il présente un intérêt, le dépôt d'un brevet doit faire l'objet d'une valorisation aussi systématique que possible. Il faut donc passer d'une politique de dépôt de brevets au fil de l'eau à une politique de gestion stratégique et économique d'un portefeuille de brevets. Cette politique doit être coordonnée et partenariale, chacun assumant la charge de la valorisation d'un bouquet de brevets cohérent et pouvant ainsi offrir à ses partenaires l'opportunité d'une meilleure valorisation d'un simple brevet dans le contexte d'un portefeuille atteignant une masse critique. Ainsi, le CNRS a pour mission la gestion d'un portefeuille constitué actuellement de 3000 brevets actifs dont un tiers donne lieu à des licences. Les clés de cette stratégie sont des brevets se soutenant mutuellement, une recherche systématique de licences permettant des retours financiers pour le CNRS, et enfin le suivi juridique de la protection de la propriété industrielle. En sensibilisant les chercheurs à la nécessité de déposer des brevets et en leur proposant des outils performants pour cela, en se constituant un important portefeuille de brevets assorti de prises de licences d'exploitation par des entreprises, le CNRS devrait pouvoir à terme atteindre des retours financiers à hauteur de 4 à 5 % de son budget.

Une politique de propriété intellectuelle « tous azimuts » du CNRS est coûteuse et présente un aspect dissuasif pour les entreprises, la propriété intellectuelle revenant systématiquement au CNRS tandis que l'industriel obtient une concession de licence. Cela freine le processus de licences concédées par l'entreprise à des tiers, ainsi que les procédures de brevets d'amélioration. Dans les domaines où le CNRS trouvera des partenaires stables qui n'ont pas pour objectif de bloquer le développement de nouvelles technologies pour protéger leurs

¹⁶. Relations avec l'industrie = soumission ?

anciens investissements, un progrès significatif pourrait être réalisé en assouplissant la procédure pour certains types de brevets, en n'hésitant pas à en confier la propriété aux entreprises partenaires, moyennant paiements de droits, tout en conservant les droits de redevances pour le CNRS

Les chercheurs, ingénieurs et techniciens doivent faire bénéficier l'industrie de leur expertise. Avec la nécessité de se maintenir en permanence à la pointe de la technologie dans des domaines qui ignorent souvent les frontières disciplinaires, l'industrie exprime des besoins en formation différents de ceux impliqués dans la formation initiale universitaire. Au CNRS d'y répondre en proposant des stages de formation continue adaptés aux besoins, encadrés par des équipes de recherche à la pointe de leur domaine, en mettant en place des écoles thématiques dans lesquelles se côtoient doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de l'industrie. Le CNRS contribuera à renforcer les liens entre la recherche fondamentale et la recherche technologique, créant ainsi une communauté de pensée, source de plus grande réactivité dans les partenariats CNRS-industrie. Ce contact plus étroit fera en retour bénéficier les laboratoires, par le brassage et les échanges d'idées, d'informations directes sur des problèmes scientifiques spécifiques de l'industrie, dont la résolution rapide procure des avantages compétitifs cruciaux. En ce sens, la participation active du CNRS à la formation des chercheurs de l'industrie est à encourager. Elle est par ailleurs tout à fait complémentaire du partenariat scientifique traditionnel intervenant dans les contrats de recherche entre industrie et laboratoires. On peut donc attendre de la diversité de ces échanges basés sur le continuum recherche-formation un meilleur dialogue et une plus grande réactivité du monde académique aux besoins scientifiques de l'industrie.

Par cette politique d'investissement, le CNRS continuera à procurer à la communauté scientifique toute entière, publique et privée, universitaire aussi bien qu'industrielle, des infrastructures de haut niveau à l'avant-garde des technologies existantes, ouvertes et permettant à tous les usagers de travailler à la pointe de leur domaine scientifique. Cette stratégie est primordiale car elle assure le soutien à l'émergence de nouveaux concepts scientifiques et de nouveaux développements technologiques.

La recherche et l'innovation au service du développement économique doivent s'organiser dans le cadre de partenariats modernisés avec les universités, les écoles et les entreprises.

Dans la sphère économique, le CNRS confirmera et développera sa participation aux divers lieux d'échange mis en place par le monde économique et social.

Occurrences

Pour insister sur les nouvelles missions du CNRS au service de l'industrie

37 occurrences pour « économique », et 53 pour « économi* » (presque une par page)

50 pour « entreprises »

38 pour « industrie »

5 « recherche(s) fondamentale(s) »

Pour céder à la mode du langage charabia

4 « gouvernance »

12 « autonomie/autonome »

25 « excellence »